

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
20 mars 2003
Français
Original: anglais

**Communiqué officiel de la 4724e séance (privée)
du Conseil de sécurité**

**Tenue à huis clos au Siège, à New York,
le jeudi 20 mars 2003, à 15 h 30**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué suivant a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal :

« Le 20 mars 2003, le Conseil de sécurité, en application des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), a tenu sa 4724e séance à huis clos avec les représentants des pays fournissant des contingents à la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL).

Le Conseil de sécurité et les représentants des pays fournissant des contingents à la Mission ont entendu, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, un exposé présenté par M. Oluyemi Adeniji, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Sierra Leone et chef de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone.

Les membres du Conseil ont eu un échange de vues constructif avec les représentants des pays fournissant des contingents qui participaient à la séance. »

